

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Paris, le 23. 2. 2018

La Ministre des solidarités et de la santé

à

Madame la Secrétaire générale par intérim

Depuis leur création en 2010, les agences régionales de santé (ARS) se sont vues confier un nombre croissant de missions, témoignage de leur succès. Cet accroissement des missions ne s'est pas accompagné d'une augmentation corrélative de leurs moyens. Bien au contraire, les effectifs des ARS ont décliné de façon continue sur la période et ce sera encore le cas en 2018 et, probablement, en 2019.

Or, j'ai besoin notamment des ARS pour atteindre les priorités fixées dans la stratégie nationale de santé, qu'elles déploieront dans le cadre des projets régionaux de santé en cours de consultation.

Pour les aider à remplir leurs missions dans le cadre du schéma d'emploi 2018-2022, je souhaite vous confier le soin de procéder à la clarification des missions qui leur sont confiées.

A partir d'une revue des missions actuelles des ARS, il s'agira de proposer à mon cabinet, pour validation, d'ici mai 2018, des missions à conforter, à préserver, à alléger ou à abandonner, en précisant les instructions ou les mesures d'ordre réglementaire ou législatif correspondantes.

Pour porter effet en 2019, ces travaux devront être achevés d'ici septembre 2018.

En complément, vous identifierez les mesures permettant d'accompagner les personnels des ARS dans l'évolution des organisations et des métiers correspondant à ces évolutions.

Je suis favorable à la proposition que vous m'avez faite de désigner Sylvaine Gaulard, chargée de mission au sein du secrétariat général, comme coordinatrice de ces travaux, en lien étroit avec les directeurs généraux référents des différents comités techniques sectoriels concernés :

- Jean-Jacques Coiplet et Jean-Yves Grall pour la santé publique ;
- Christophe Lannelongue et Christophe Devys pour l'offre de soins ambulatoire ;
- Monique Ricomes et Monique Cavalier pour l'offre de soins hospitalière ;
- Michel Laforcade et Pierre Pribille pour le médico-social ;
- Olivier de Cadeville et Christophe Devys pour les ressources humaines et le budget.

Ces travaux devront être menés en associant les directions d'administration centrale concernées.

Les directeurs généraux des ARS ultramarines seront associés en tant que de besoin, afin de prendre en compte les spécificités des Outre-mer.

Il conviendra également de prévoir une information des représentants du personnel sur cette démarche.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Agnès BUZYN